

Obtenir le nom du tireur d'un chèque

Par sylvdup, le 27/09/2016 à 13:20

BONJOUR marque de politesse [smile4]

Mon père, 90 ans,a été récemment victime d'une arnaque à son domicile. Il a fait un chèque de 3000 € harcelé par un démarcheur qui se proposait de faire des travaux d'isolation thermique dans sa maison, lui assurant au passage qu'il pourrait déduire les frais grâce à la prime énergie du gouvernement.

Mon père a essayé dès le lendemain de faire opposition à son chèque mais refus de la banque. L'entreprise en question est injoignable et n'a pas de numéro SIRET. Nous aimerions savoir qui a encaissé le chèque de 3000 €, mon père n'ayant pas indiqué l'ordre comme le lui demandait le démarcheur. Est-il possible d'obtenir ce renseignement de la banque? Merci de votre réponse.

Par Lag0, le 27/09/2016 à 13:51

Bonjour,

Il est possible d'obtenir une photocopie recto du chèque auprès de la banque. C'est un service payant.

Par morobar, le 27/09/2016 à 15:51

Bonjour,

Il est surtout conseillé, à réception du recto de ce chèque, de déposer plainte pour un abus de

faiblesse manifeste.

A titre indicatif:

- * le tiré d'un chèque c'est la banque
- * le tireur c'est le titulaire du compte (votre père)
- * le bénéficiaire est celui qui a encaissé le chèque et dont le nom doit figurer au recto du chèque.

Par amajuris, le 27/09/2016 à 18:25

bonjour,

pour info, le nom du bénéficiaire sur le chèque n'est pas une mention obligatoire à remplir par le titulaire du compte.

salutations

Par morobar, le 27/09/2016 à 18:38

Non, puisqu'en l'absence du nom de bénéficiaire, le chèque est considéré au porteur. mais c'est une mention obligatoire à l'encaissement de celui-ci.

Ce qui permet de connaître, théoriquement, l'identité de celui qui a encaissé le chèque, à défaut de connaître les indications du verso.